

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 8 juillet 2024 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture

La séance est déclarée ouverte à 19h31.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

Ordre du jour

- 1. Bienvenue par Monsieur le Maire**
- 2. Prise des présences**
- 3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
- 4. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
- 5. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**
 - 5.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2024
 - 5.2** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 5 juin 2024
 - 5.3** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 12 juin 2024
 - 5.4** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 25 juin 2024
- 6. Correspondance**
- 7. Finances**
 - 7.1** Acceptation des comptes à payer
 - 7.2** Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3** Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

7.4 Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2024

8. Administration et affaires courantes

- 8.1 Approbation de la programmation des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 - 2024
- 8.2 Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville
- 8.3 USD Global Inc. – Achat de bacs bleus pour la collecte sélective et de bacs bruns pour la collecte des matières organiques
- 8.4 Autorisation pour l'achat de coffres à crayons à l'effigie de la municipalité

9. Développement local et régional**10. Urbanisme**

- 10.1 Nomination de Mme Karyana Fortin au poste d'inspectrice municipale

11. Voirie

- 11.1 Travaux de réparation de ponceau et de transition sur le chemin de la Vallée

12. Rapport des activités du Maire

- 12.1 Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier 2023

13. Varia

- 13.1 Contrat à Daniel Plante Électrique Inc. **(AJOUT)**

14. Période de questions du public**15. Levée de la séance****RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-02**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2024 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE

le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-03

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 5 juin 2024 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE

le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2024 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-04

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 12 juin 2024 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2024 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-05

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 25 juin 2024 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2024 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-06

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 182 371,02 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-07

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 147 303,81 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-08

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 60 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

INFORMATION NUMÉRO 2024-07-09

Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2024

Le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité du Canton de Cleveland dépose les états comparatifs au 30 juin 2024 des revenus et dépenses comme prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-10

Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 - 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-11

Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville réalisés en 2023 dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT le rapport de mission de procédures (NCSC 4400) réalisé par la firme comptable MNP ;

CONSIDÉRANT les documents requis par le ministère des Affaires Municipales dans le cadre de la reddition de compte finale ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale, soit les travaux de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville de Cleveland.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-12

USD Global Inc. – Achat de bacs bleus pour la collecte sélective et de bacs bruns pour la collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat de bacs bleus pour la collecte sélective et de couvercles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat de bacs bruns pour la collecte des matières organiques ;

CONSIDÉRANT la soumission No 119453 reçue le 27 juin 2024 par la compagnie USD Global Inc. ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER l'achat de dix (10) bacs bleus pour la collecte sélective ainsi que 12 couvercles et de dix (10) bacs bruns pour la collecte des matières organiques pour la somme de 2 196,70 \$ plus les frais de transport et les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-452-00-729 « *Autres biens – Bacs bleus et Autres* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-13

Autorisation pour l'achat de coffres à crayons à l'effigie de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland organise régulièrement des activités sociales pour les familles du territoire ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de contribuer au rayonnement et à l'image de marque de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'activité estivale du 24 août prochain correspondant à la rentrée des classes, il a été déterminé que des coffres à crayons à l'effigie de Cleveland seraient une belle manière de promouvoir la fierté municipale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 31 mai 2024 de la compagnie RIVARD publicité / lettrage / affichage pour la confection de 125 coffres à crayons à l'effigie de la municipalité ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission no 101-2302070 de la compagnie RIVARD publicité / lettrage / affichage, située au 245, rue François-Bourgeois à Victoriaville, au coût de 932,12 \$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-00-490 « *Fête des familles estivales* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-14

Nomination de Mme Karyana Fortin au poste d'inspectrice municipale

CONSIDÉRANT les responsabilités assumées par la municipalité du Canton de Cleveland en matière d'aménagement et d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de M. Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment et en environnement ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE NOMMER Mme Karyana Fortin au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, laquelle sera chargée d'appliquer les règlements adoptés par la municipalité en vertu de la Loi

sur l'aménagement et l'urbanisme et autres et d'émettre les permis et certificats requis en vertu de ces règlements.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-15

Travaux de réparation de ponceau et de transition sur le chemin de la Vallée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer un ponceau sur le chemin de la Vallée et de refaire la transition ;

CONSIDÉRANT la soumission de Jim Coddington, datée du 22 avril 2024, au coût de 8 379,05 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation du ponceau du chemin de la Vallée et la transition ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission de Jim Coddington pour la réparation d'un ponceau et sur le chemin de la Vallée et la transition au coût de 8 379,05 \$ plus les taxes applicables.

INFORMATION NUMÉRO 2024-07-16

Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier 2023

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 ;

La publication des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2023 sera envoyée aux résidents de la Municipalité du Canton de Cleveland et affichée sur le site internet de la municipalité.

Rapport du Maire : Faits saillants du rapport financier 2023

Chers contribuables et citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, et ce, afin d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, votre conseil municipal et moi-même sommes fiers de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2023 de la Municipalité du Canton de Cleveland.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil, qui a eu lieu le 3 juin dernier. Les états financiers consolidés ainsi que le sommaire de l'information financière peuvent être consultés au bureau municipal sis au 292, chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, aux heures ordinaires de bureau.

Le Rapport financier 2023

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 démontrent des revenus de fonctionnement de 2 468 255 \$ et les revenus d'investissement de 1 228 017 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 3 696 272 \$. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 2 541 890 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (revenus d'investissement, amortissements, affectations, etc.) les résultats financiers indiquent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 24 707 \$. Le surplus accumulé (affecté et non affecté) totalise la somme de 562 231 \$.

La firme MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., vérificateurs de la Municipalité, certifie que les états financiers consolidés présentent une image fidèle de la situation financière, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, de la situation financière de la Municipalité du Canton de Cleveland pour l'exercice financier 2023.

Traitement des élus

En vertu des dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier contient une mention sur la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit. En sus, nous vous présentons les principaux éléments de rémunération de vos élus pour 2023 (Règl. 585 et Règl. 600) :

Maire	18 829 \$	allocation	9 415 \$
Conseillers (ères)	4 694 \$	allocation	2 347 \$

De plus, le maire a reçu une rémunération de 5 870,37 \$ et une allocation de dépense de 2 106,35 \$ à titre de membre du conseil de la MRC du Val-Saint-François.

À l'exception du maire, les membres du conseil municipal ont également reçu une rémunération additionnelle de 97,97 \$ ainsi qu'une allocation de dépense de 48,98 \$ pour chaque réunion de comité ou de commission dont ils étaient membres et à laquelle ils ont assisté.

Herman Herbers, maire
Présenté au conseil municipal le 8 juillet 2024

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-17

Contrat à Daniel Plante Électrique Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland tient régulièrement des activités au Parc Lamoureux nécessitant l'accès à une entrée électrique conforme ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland de rendre le site accessible pour la tenue d'autres événements communautaires ;

CONSIDÉRANT la soumission No 1105 de la compagnie Daniel Plante Électrique Inc. pour l'installation d'un panneau électrique de 100 ampères au montant de 2 501,93 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission de Daniel Plante Électrique Inc. pour l'installation d'un panneau électrique de 100 ampères au montant de 2 501,93 \$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-50-640 « *Autres pièces et accessoires* ».

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h49 à 20h01

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-18

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h02.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 9e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier